

Règlement du PIG CHALLENGE

1. Les participants doivent être des **acteurs de la filière porcine bretonne** : éleveurs, salariés d'élevage, salariés d'organisation de producteurs, salariés d'une organisation professionnelle agricole, entreprises de l'amont et de l'aval de la filière, partenaires...
2. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.
3. L'équipe doit obligatoirement être constituée de **8 participants**, sans quoi l'équipe ne sera pas acceptée.
4. Le nombre de participants étant limité à 200, il sera constitué 25 équipes maximum.
5. Chaque structure/entreprise/organisation est autorisée à constituer **2 équipes maximum**.
6. L'équipe doit s'attribuer un nom et désigner un **chef d'équipe**. Le Comité Régional Porcin Bretagne (CRP) se réserve un droit de regard sur le nom de l'équipe, en cas de doublon ou de nom inapproprié.
7. La composition des équipes est libre et laissée à l'appréciation du chef d'équipe : 100 % éleveurs, 100 % salariés, 100 % hommes, 100 % femmes, ou un mix de toutes ces bonnes gens.
8. L'équipe a la possibilité de se préinscrire sur le site www.pigchallenge.bzh. Toute préinscription n'ayant pas été confirmée au 30 mai 2017, sera considérée comme nulle.
9. L'inscription de l'équipe est **officiellement enregistrée** à réception du dossier d'inscription dûment complété et du règlement du montant des frais d'inscription auprès du Comité Régional Porcin de Bretagne, au plus tard le 30 mai 2017, et sous réserve de places disponibles. (cf. point 4.)
10. Une contribution de **20 € TTC / personne** est demandée, soit 160 € par équipe, incluant la participation aux épreuves et au repas du soir. Toute défection d'une équipe ne sera pas remboursée. La contribution d'une équipe peut être prise en charge en totalité par une entreprise. Une facture acquittée sera transmise sur demande.
11. En cas de désistement d'un des membres de l'équipe, celui-ci pourra être remplacé.
12. Le Pig Challenge est organisé par le CRP Bretagne et est animé par Fun Breiz.
13. Les équipes se challengeront sur des épreuves ludiques et sportives. Les épreuves ne seront pas dévoilées à l'avance.
14. L'équipe qui aura remporté le plus de points à l'issue des épreuves sera désignée victorieuse.
15. Chaque participant doit apporter **une paire de bottes** à sa taille, customisée autour d'un thème commun à l'équipe.
16. Chaque équipe doit se présenter avec **une brouette à 1 roue – qui roule – décorée, originale et surprenante. Les bottes comme la brouette sont susceptibles de faire partie d'un jeu.** Aucun détail supplémentaire ne sera donné quant à la réalisation de la brouette, qui est laissée à la libre imagination de chaque équipe.
17. Les membres de l'équipe s'engagent à respecter les règles de sportivité et de respect à l'égard des autres participants.
18. Chaque participant autorise le CRP à utiliser son image pour le PIG Challenge, ceci en vue de toute exploitation, sur tout support, par tous les moyens et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur.
19. Le CRP n'est pas responsable de tout incident ou accident qui pourrait avoir lieu lors du PIG Challenge. Il s'engage néanmoins à prendre toutes les dispositions de sécurité nécessaires. Le CRP se charge de déclarer l'évènement à son assurance, ainsi que FUN Breiz (responsabilité civile).